

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2018

RESPECT DE L'ÉTAT DE DROIT DANS L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1300)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL33

présenté par

Mme Dubost, rapporteure et M. Bru, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« Vu la résolution du 1^{er} mars 2018 du Parlement européen sur la décision de la Commission européenne de déclencher l'article 7, paragraphe 1, du TUE en ce qui concerne la situation en Pologne (2018/2541[RSP]), ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.